



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETÉ N° 47/2026

En date du 17 mars 2026

Portant sur la réglementation du
stationnement des véhicules
Parkings Rues Massenet, Berlioz et
Verdi à ROMBAS

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22-13 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment l'article R225,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967,

CONSIDERANT que des travaux d'élagage d'arbres nécessitent l'occupation du domaine public sur plusieurs places de stationnements au niveau des parkings Rues Massenet, Berlioz et Verdi, pour le compte de MOSELIS il convient de réglementer le stationnement des véhicules.

.../... Arrêté N° 47/2026 en date du 17/03/2026

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux d'entretien du patrimoine de MOSELIS et plus précisément des travaux d'élagage des arbres situés Rues Massenet, Berlioz et Verdi, les restrictions suivantes seront imposées, le mercredi 15 avril 2026 de 7h30 à 17h :

- Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les parkings situés Rues Massenet, Berlioz et Verdi, en périphérie du parc immobilier de MOSELIS.
- Tout stationnement gênant dans la zone des travaux fera l'objet d'une mise à la fourrière.

ARTICLE 2: La signalisation des prescriptions visées à l'article 1 sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du Livre I – 8^{ème} partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret en date du 6 novembre 1992, à la diligence de MOSELIS et du concours des Services Techniques Municipaux

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Agence MOSELIS 2B Avenue Berlioz 57120 ROMBAS,
 - Services Techniques Municipaux Rue des Artisans 57120 ROMBAS,
 - Police Municipale de ROMBAS,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ROMBAS, le 17 mars 2026

Pour le Maire,
Lionel FOURNIER,

L'Adjoint délégué aux Travaux,
Vincent MARRELLA.

